

ABORD PSYCHOLOGIQUE DE PERSONNAGES DE LA TORAH (1^{er} entretien)

(Références : paracha *berechit, toldoth, vayéchev, mikets, vay'hi*)

RÉSUMÉ

En examinant très sommairement quelques thèmes, cette série d'entretiens a pour but de relever que des pseudo-« découvertes », alléguées modernes, et enseignées en psychologie universitaire, se sont, en fait, inspirés de concepts très anciens et déjà très bien décrits chez les protagonistes du rouleau.

Sauf que la Torah d'une part, nous les fait vivre par des illustrations directes et que, d'autre part, elle ne nous les expose que pour axer ses déductions sur des leçons en exemples ou contre-exemples à en tirer dans nos comportements.

Nous nous limiterons ici, pour ces thèmes abordés, à un survol de vulgarisation sommaire préalable (par une définition très succincte et espérée accessible), et nous attacherons aux illustrations de la Torah et des déductions soit explicites ou soit et surtout implicites qu'elle nous livre par ces récits.

THEME N° I - LE CLASSIQUE TRIPTYQUE « FRUSTATION → AGRESSIVITÉ → CULPABILITÉ »

A – RUDIMENTS PRÉALABLES INTRODUCTIFS SUR CE THEME :

>> La frustration n'est qu'un phénomène physiologique qui fait partie de notre existence même

Celle-ci commence dès notre naissance et l'enfance (*Exemples : traumatisme de la naissance, frustration du sevrage - frustration par la prise de conscience vers le 8^{ème} mois que l'autre et le « moi » ne font pas un seul être indissocié, C'est « l'angoisse dite de Spitz » etc...*) puis en continuum et ainsi de suite dans la vie adulte en des renoncements et frustrations successifs..

Elle est modulée tant chez l'animal que chez l'homme par certains éléments bien cadrés tels :

L'appétence relationnelle et la faim de stimuli affectifs,

La grande porosité de l'enfant extrêmement réceptif à l'état psychologique des adultes dont il est le buvard,

L'adéquation ou non du nursing et des stimuli parentaux à ses besoins et ses capacités propres

etc...

>> Le seuil de tolérance à cette frustration varie très largement d'un individu à l'autre

Car face à celle-ci, chacun développera des mécanismes dits « de défense ». Nécessaires notamment pour l'auto-conservation de la bonne image de son « moi » considérée par le milieu spécialisé comme indispensable à ce que la personnalité soit de développement bien structuré.

Toute rupture par surcharge dans la capacité devenue insurmontable à gérer cette frustration va déclencher un mal-être et une agressivité soit par une auto agressivité (sous formes multiples) ou soit par une hétéro agressivité. Mais, cette agressivité est vite perçue comme irrationnelle. D'où il s'ensuit que :

>> Cette agressivité va alors elle-même le plus souvent générer un sentiment de culpabilité

Qui dit *culpa* - bilité dit perception subjective d'une faute commise (réelle ou imaginaire)

>> Cette culpabilité est elle-même source chez certains (mais pas tous !) d'un besoin de repentir, voire d'un souhait de punition ... ou à l'inverse la recherche d'une fuite de celle-ci.

B – TROIS ILLUSTRATIONS BIBLIQUES DE CET ENCHAÎNEMENT :

>> LE CAS DE CAÏN ET ABEL (Genèse Chap 4 - Paracha Berechit)

1°) la préférence de l'offrande faite par Abel sur celle de Caïn → **FRUSTRATION** de Caïn

« **Caïn en conçut un grand dépit (יחר) et son visage fut abattu** » (verset 5)

2°) cette frustration elle-même va déclencher → **une AGRESSIVITE**

« **Caïn se jeta sur son frère Abel et le tua** » (verset 8)

3°) cet acte d'agressivité va générer, à son tour → **un sentiment de CULPABILITE**

« **Caïn dit : Ma faute (עווי) est trop grande pour qu'on me supporte** » (verset 13)

4°) ce sentiment de culpabilité enfin génère la prise de conscience d'une inéluctable punition :

« **Je vais errer et fuir par le monde mais le premier qui me trouvera me « tuera** »
(vers 14)

Nous avons donc bien ici une illustration de ce triptyque (« FRUSTRATION → AGRESSIVITÉ → CULPABILITÉ »)

>> LE CAS DES FRERES DE JOSEPH (Genèse Chap 37 - Paracha Vayéchév)

1°) la **préférence** de Jacob pour son fils Joseph, (fils de sa défunte bien aimée Rachel) va générer chez ses frères → une **FRUSTRATION**.

« **Ses frères, voyant que leur père l'aimait de préférence à eux tous le prirent en « haine** » (verset 4)

2°) Cette frustration va soulever chez eux → **une AGRESSIVITE** par le besoin de tuer leur frère ou, au minimum, de s'en débarrasser :

« **Or ça, venez, tuons- le, jetons le dans quelque citerne** » (verset 20)

3°) **Le sentiment de CULPABILITE**, par contre, sera **inexistant** dans l'immédiat. Pis. En toute hypocrisie, ils tentèrent de consoler leur père Jacob.

Une prise de conscience, mais non spontanée car déclenchée par le stratagème de Joseph en Egypte ne commencera à s'ébaucher, et encore !! chez eux que **des années plus tard**

(Genèse Chap 42 verset 21 - Paracha Mikets)

« **Et ils se dirent l'un à l'autre : « En vérité, nous sommes punis à cause de notre « frère : nous avons vu son désespoir lorsqu'il nous criait grâce et nous sommes « demeurés sourds** »

4°) Quant à la punition Les frères de Joseph, pour y échapper, utilise le stratagème « *de faire parler leur père mort* » en alléguant un dire (*rien transcrit*) mais dont il savent que même suspect, il aura autorité sur Joseph.

Leur contrition mensongère n'est donc que pur calcul et témoigne d'une nouvelle hypocrisie (après celle « *consolant* » leur père de leur méfait.)
(Genèse Chap 50 verset 15 - **Paracha Vay'hi**)

« **Or les frères de Joseph, considérant que leur père était mort se dirent :**
« Si Joseph nous prenait en haine... »

»» **LE CAS DE JACOB ENVERS ESAÛ**

Jacob est le frère jumeau de Esaü mais est officiellement considéré comme son cadet,
(Genèse Ch 25, 25-26) (NB : A l'époque, en cas de **gémellité**, le **qualificatif d'aîné** était **décerné au premier sorti**, à l'inverse de la **détermination faite de nos jours**)

- ◆ Ce fait le **gruge** du droit d'aînesse et de l'héritage d'où sa → **FRUSTRATION**
- ◆ Aussi va-t-il saisir la première des occasions (Genèse Ch 25, 29-34) pour tenter de s'approprier ce droit, mais par une manœuvre décrite fourbe (*) car exactement contraire à ce qu'édictera plus tard le Lévitique (Ch 19, 18) lequel Lévitique prescrivait d'aimer son prochain **et en rien** de lui faire ce genre d'entourloupe en croche-pattes si peu fraternelle.
Sa méthode : **l'abus de faiblesse** (en tous les sens du terme) en exerçant un chantage alimentaire envers son frère Esaü devenu affaibli par une hypoglycémie, affaiblissement s'accompagnant d'un ressenti de mort imminente. Il y a donc bien eu de la part de Jacob envers son frère → **une AGRESSIVITE**

(laquelle agressivité sera de surcroît renforcée par un deuxième mauvais tour, tout aussi pendable envers, à nouveau, son frère qu'envers son père, en tentant de lui voler, là, aussi, la bénédiction paternelle (*mais laquelle illusion de « bénédiction » se retournera dans son récit ultérieur contre lui car en tous points inversée en ses effets contre lui*)

(*) NB : Jacob vient du radical **équiv** qui veut dire aussi « fourberie, ruse » (**עקב**) et **Yaacov** signifie alors « il rusera, il fourbera » (il rusera en effet envers son frère, son père, Laban par ses moutons tâchetés et même envers Dieu par une fausse promesse à Lui faite de « dime » de reconnaissance qu'il n'assumera en fait jamais – d'où l'usage aussi pour désigner le talon par **équiv**, élément anatomique sinueux et « pas droit »)

Certes, bien plus tard, il s'amendera vers un plus droit chemin et deviendra plus droit (droit se dit **yachar** **ישר**) d'où le nom qui lui sera substitué pour « yachar-él » - droit envers Dieu, ponctué et prononcé aussi « Israël » , (**ישראל**)

(NB : mais en rien interprétable **ich-ra-el**, « l'homme qui a vu Dieu » Ce qui relève de la pure **manipulation** des crédules . En effet cela nécessiterait, en cette hypothèse de toute autre lecture, un montage sémantique en sur ajout obligé et d'artifice de deux autres lettres additives ici en rouge (**איש ראה אל**) pour pouvoir arriver à cette acrobatie de résultat, alors qu'elles sont strictement inexistantes) . De plus le rêve de combat de Jacob n'est qu'un rêve prémonitoire impliquant sa rivalité d'avec Esaü avant de le rencontrer et comme il y fera référence en le lui relatant lui-même de vive voix (Genèse 33,10) Outre d'autres irrecevabilités de lecture (voir l'article Esaü et le combat de Jacob sur le site)
D'ailleurs, avec le même type de manipulations, on pourrait tout autant retourner la manipulation et alléguer du n'importe quoi et tout ce que l'on veut. Par un exemple stupide mais pour forcer la contradiction **ich-ra-el** **איש ראה אל** L'homme **mauvais** pour Dieu.

- ◆ Enfin tant par le rêve qu'il fera dans son combat onirique d'**avec son frère Esaü**, symbolique de son remords, que par son attitude tout au long de Genèse Ch 32 et 33, il traduira son remords et sa pénitence donc → **un sentiment de CULPABILITE**

Pour plus de détails voir sur ce site aijt les Etudes 2008 consacrées à « **Esau et le combat de Jacob** »

» **NOTE : AUTRES LECONS CONNEXES DONNÉES IMPLICITEMENT PAR CES RECITS**

1°) Il existait bien de toujours une morale universelle, **PRE-EXISTANTE** aux futures lois du Sinaï, bien qu'ici non encore révélées

Les seules « nouveautés » des tables seront :

- 1°) d'une part le monothéisme absolument absolu, et
- 2°) d'autre part l'institution du jour de Chabbat en repos hebdomadaire.

Les **HUIT AUTRES ITEMS** des tables ne seront que de simples rappels consignés d'une morale pré-établie et inhérente à l'humain.. Et tout le récit de la Genèse, par ses exemples et ses **contre-exemples** relatés ne cherche qu'à nous préparer à la future Loi de Moïse, ce que nous avons déjà vu et amplement bien étudié par ailleurs.

Attention ! **Ne pas confondre** les lois morales universelles de toujours et les lois spécifiques ultérieures du Sinaï. Nous démontrons en d'autres articles l'absurdité d'un tel amalgame (Voir pourquoi par exemple dans les pages 2 et 3 de notre article sur le « 10^{ème} commandement » Site : « *ajlt synagogue juive libérale* » – rubrique « *Etudes* » 20 juillet 2013 »

2°) Le constat d'une grande **DISPARITE** du niveau de conscience des individus

En comparant les trois illustrations précédentes, nous constatons que le rouleau nous met le doigt **sur la grande disparité du niveau de conscience** selon les individus. Ainsi :

Alors que, malgré la gravité extrême de sa faute, le niveau de conscience fautive de Caïn est immédiat, spontané et décrit comme sincère,
Par contre, chez Jacob (avec Esaü) ou chez ses fils patriarches (avec les frères de Joseph), cette conscience est décrite au départ comme nulle, leur méfait ayant été versé aussitôt dans l'oubli.

Voire même les frères de Joseph témoigneront d'un franc cynisme, lorsqu'ils osent feindre de consoler (sic) leur père Jacob éploré des conséquences de leur propre méfait commis subrepticement à son encontre.
Dans tous les cas, le repentir n'est couplé qu'à une crainte de sanction en retour de bâton.

CHEZ CAÏN, ce sera par crainte d'être tué par un terrien (car Adam et Eve n'étaient en rien les seuls habitants – voir l'article « les erreurs de Genèse » Etude 2013)

CHEZ JACOB, une trouille viscérale d'une éventuelle vengeance de son frère (crainte infondée car Esaü, certes impulsif, s'avère avoir un excellent fond empreint de longanimité et magnanimité)
Enfin, ce ne sera, tant chez Jacob que chez ses fils, ce remords ne se réveillera que **bien des années plus tard**.

CHEZ SES FILS il en faudra même plus. Cela ne se fera chez eux que sous l'impulsion des manœuvres adéquates de Joseph pour réanimer leur conscience anesthésiée. Et encore !! Car là encore, c'est bien par crainte de représailles après la mort de leur père, qu'ils allègueront **seulement alors**, ce « remords » tout tardif, et ô combien conjoncturel.

Ce « repentir », cette « *techouva* » est d'autant plus suspecte d'artifice qu'elle se réfugie derrière un prétendu ordre de pardon allégué, qui n'aurait été donné par leur père qu'à eux seuls et non, des plus curieusement, à Joseph lui-même.

(Le mérite de Joseph est justement de feindre d'être dupe, car il tombe sous le sens que son père Jacob, en ce cas hypothétique, l'aurait logiquement signalé directement à Joseph et le texte l'aurait consigné dans le récit si prolixe sur leurs retrouvailles et confidences, alors qu'il reste tout muet là-dessus.)

3°) L'IMPERIEUSE NECESSITE DE PARDONNER

Dans le récit de Caïn, l'exemple du pardon vient de Dieu Lui-même qui lui assurera non pas sa mort mais bien sa protection (*Genèse 4,15*)

Dans le second récit, il vient de Joseph le juste.

Tout cette leçon sera récapitulée dans Lévitique Ch 19 versets 16 et 17, tous deux versets qui résument avec une extrême concision la leçon morale à tirer de tout le récit de Joseph et de ses frères (le verset 17 renvoie aussi au comportement élogieux de Esäü l'oncle de Joseph, retrouvant leur père, c'est-à-dire son frère Jacob sans la moindre rancune vis-à-vis des entourloupes que Jacob lui a fait subir)

« Ne hais point ton frère en ton cœur, reprends ton prochain et tu n'assumeras pas de péché à cause de lui. »

(A suivre)

ABORD PSYCHOLOGIQUE DE PERSONNAGES DE LA TORA (2^{ème} entretien)

(références : paracha chémoth chémini, aharé moth,)

RÉSUMÉ

En examinant très sommairement quelques thèmes, cette série d'entretiens a pour but de relever que des pseudo-« découvertes », alléguées modernes, et enseignées en psychologie universitaire, se sont, en fait, inspiré de concepts très anciens et déjà fort bien décrits chez les protagonistes du rouleau.

Sauf que la Tora d'une part, nous les fait vivre par des illustrations directes et que, d'autre part, elle ne nous les expose que pour axer ses déductions sur des leçons en exemples ou contre-exemples à en tirer dans nos comportements.

Nous nous limiterons ici, pour ces thèmes abordés, à un survol de vulgarisation sommaire préalable (par une définition très succincte et espérée accessible), et nous attacherons aux illustrations de la Tora et des déductions soit explicites ou soit et surtout implicites qu'elle nous livre par ces récits.

MOÏSE, L'ENFANT AUX TROIS MÈRES

Psychologiquement parlant, Moïse a vécu le **maternage effectif de pas moins que trois femmes** :
1°) Yokhéved, 2°) la fille du Pharaon, 3°) sa grande sœur Myriam

» YOKHEVED, UNE RELATION FILIALE TRES COMPLEXE :

C'est sa mère biologique, et l'épouse de son père Amram. Tous deux de la famille des Lévi (Ex 2,1)
Cette mère, même involontairement, nous le verrons, n'a pu être que la source de **deux conflits majeurs** chez Moïse Cette relation du fils à sa filiation biologique mérite une analyse non superficielle.

I - UNE PREMIERE SOURCE DE SOUFFRANCE FILIALE : CELLE D'AVOIR ETE ABANDONNÉ

Yoheved éleva Moïse les trois premiers mois. Puis, c'est bien connu, dut **abandonner** l'enfant aux aléas et dangers du Nil.

Or, à **trois mois**, il est maintenant bien acquis qu'un bébé perçoit déjà, de façon certes intuitive, mais rudement efficace, par un « sixième sens », en instinct quasi- animal, bien des éléments environnants que nous, adultes, par la disparition progressive de cet instinct, serions strictement incapables de saisir.

(Note médicale explicative) :

1°) sur cette base, j'ai médicalement décrit ce que j'ai humoristiquement appelé le « syndrome du talkie walkie » : C'est-à-dire que des troubles inexpliqués du comportement médical de l'enfant **EN BAS AGE** (sommeil, douleurs, appétit, comportement scolaire...) peuvent n'être que le témoin précoce d'un trouble **non pas** de l'enfant, mais d'une souffrance psychologique parentale (généralement une dépression non encore extériorisée) indécélable pour la profession médicale ou l'entourage, ni pour le parent qui « l'incube ». Lequel trouble de l'adulte ne s'extériorisera cliniquement que seulement plusieurs mois plus tard. Or dès le parent lui seul traité, les troubles de l'enfant s'évanouissent sans traitement et aussitôt.

2°) De même ai-je, avec mon Confrère Dr Corman, et sur ces bases, pu développer un test projectif très performant (test actuellement officiellement reconnu, de pratique hospitalière et remboursé par la CPAM) A titre d'exemple, et grâce à ce test projectif et chez une de mes patientes, ai-je pu faire remonter un traumatisme survenu à la naissance à l'âge de seulement **un seul mois**, enfoui comme désagréable dans l'oubli inconscient, mais qui resurgira en s'extériorisant à l'adolescence sous une forme psychosomatique
OR MOÏSE, LUI, AVAIT DEJA TROIS MOIS QUAND IL EST ABANDONNÉ

IL EST DONC IMPOSSIBLE DE CONCEVOIR QUE MOÏSE N'AIT PAS PLEINEMENT PERCU, EN CET INSTANT LA, CET ABANDON MATERNEL, SINON QUE COMME UN TRAUMATISME

De plus, sa mère biologique, Yokeyed, ne pouvait que seulement, et au mieux, formuler que des espérances aléatoires en le mettant à l'eau, et se devait-elle d'envisager le risque qu'il puisse possiblement être noyé, ou perdu. Sentiment d'angoisse douloureuse forcément ressentie par l'enfant.

En rien ne pouvait-elle prédire, à ce moment là, le très exceptionnel et heureux dénouement qui fera suite à cet abandon des plus déchirant de son fils (*il est vrai qu'elle n'avait pas lu la suite du récit ☺*).

II - UNE DEUXIÈME SOURCE DE MAL ÊTRE FILIAL POUR MOÏSE:

Savoir plus tard qu'il a été conçu comme un futur « mamzer » (enfant incestueux)

Ses parents Amram et Yok'héved formaient un énième couple endogame du rouleau, car Yoh'éved n'est que la propre tante de son époux (Exode 8, 20)

Il n'a donc pas dû être chose très facile pour Moïse, lorsque, bien plus tard, il aura à qualifier désormais ce type de lien conjugal (celui de ses propres parents biologiques) comme faisant partie des liens exécrationnels, des « abominations », et d'avoir à le répertorier dans ces *Tohavoth* en un message et un chapitre édicté pour toutes les générations futures.(Lévitique 18)

POUR COMPRENDRE TOUTE L'IMPORTANCE DE CES INTERDITS, RAPPELONS QUE :

Les interdits du Chapitre 18 du Lévitique sont placés **tous au même niveau**, et donc l'interdit de sexualité d'un neveu d'avec sa tante est placé **sur le strict même plan** condamnable que tous les autres interdits d'incestes ou tous les autres interdits – contre nature - du chapitre, voire l'idolâtrie.

Et ce, peu importe que la tante soit la sœur du père ou bien la sœur de la mère (Lévit. Ch 18, v 12,13)

Pour aller plus avant, se référer (en rubrique Etudes sur ce même site) aux « les liaisons interdites » (d'avril.2011) qui, elles mêmes, ne sont que l'une des règles édictées et plus vastes de pureté, de la kedoucha (article avril 2013)

L'importance de ces interdits pour la Tora est telle qu'elle impliquera en automaticité, nous dit le texte, et s'ils sont outrepassés, DEUX CONSEQUENCES MAJEURES ET. GRAVISSIMES

>> 1°) une première conséquence, mais INDIVIDUELLE : la règle d'exclusion :

Au regard du haut niveau de la nouvelle éthique sexuelle rigoureuse instaurée, (Deutéronome 23, 3) et de façon voulue dissuasive :

« L'enfant incestueux sera exclu de la communauté, fût-ce même à la dixième « génération »

(Dans le principe, si la rétroactivité jouait, Moïse s'exclurait ainsi lui et ses descendants)

>> 2°) plus grave «encore une conséquence COLLECTIVE : la possession - dépossession :

LA LEGITIMATION DE LA POSSESSION DU PAYS PAR DES CONQUÊTES (Lévit 18, 24)

Toujours quant à cette importance extrême donnée à ce type d'interdits, le rouleau nous synthétise que c'est **EXCLUSIVEMENT** à raison de ces déviances, tant idolâtre que sexuelles des peuples environnants, et pour nulle autre justification, que le peuple du Sinaï aura obtenu son droit à pouvoir les chasser (מַסְרָח) et prendre ainsi possession de leurs terres

(Et ce, après l'énumération de toutes les variétés déviantes d'incestes endogamiques, ou de liens contre nature de reproduction : homosexualité, zoophilie etc... toutes bien répertoriées comme « abominations » vues sous l'angle du niveau recherché comme devant être le plus élevé de la nouvelle morale)

(Lévitique 18, 24)

« **Ne vous souillez pas par toutes les impuretés de ces peuples, car c'est à cause de celles-ci que je les dépossède par devant vous** »

Les écarts païens au regard de ce nouveau Code du Horeb délégitiment donc les peuplades , ainsi chassées de leur droit à la possession du pays de Canaan, pour laisser ainsi place, à son profit, au peuple de Moïse **préssumé devenir « pur et saint » (Kadoch)** , et ainsi légitimé en ses conquêtes par cette sainteté et **par cette promesse faite de maintenir un haut niveau (top du top) de moralité collective** .

Le peuple : « **Tout ce qu'a dit l'Eternel, nous le ferons** » (Exode 19, 8)
L'Eternel: « **Soyez saints car Je suis Saint** » . (Lévit 19, 2)

La finalité recherchée étant, par **cette exemplarité espérée du peuple hébreu** d'inciter à faire disparaître chez les autres nations, pour eux aussi, ces comportements « exécrés », ces « tohavoth »

Pour résumer, et selon le rouleau, au regard de l'Eternel, le seul **titre de propriété** légitimant la propriété d'une quelconque terre par son peuple, tant pour lui que pour ses générations futures, est le **niveau de sa moralité collective**, laquelle se doit d'être adéquate. C'est ainsi que le peuple du Sinaï étant voué à être « un peuple saint » , il obtient « à crédit » de la bouche de Moïse une légitime préséance d'occupation du sol accordée par dépossession . Rappelons une fois de plus cet « acte notarial divin » :

(Lévitique 18, 24 « **Ne vous souillez pas par toutes les impuretés de ces peuples, car c'est à cause de celles-ci que je les dépossède pour vous** »

MAIS, D'UN AUTRE CÔTÉ, UN RISQUE BOOMERANG ANNONCÉ DE DEPOSSESSION

Par une double mise en garde , valant toute réciprocité , car il est stipulé que :

d'une part (Lévitique 18, 28) :

« **tout pays M'appartient et vous n'êtes que des étrangers domiciliés chez Moi** »

et d'autre part (Lévitique 25, 23):

« **Craignez d'être chassés de ce pays si vous le souillez, tout comme en fut chassé le peuple qui l'habitait avant vous** »

IL EST DONC IMPOSSIBLE D'IMAGINER QUE MOÏSE AIT PU RESTÉR DE MARBRE , DANS L'ENONCÉ DE CES COMMANDEMENTS, SANS SE REMEMORER SA SITUATION PARENTALE PERSONNELLE, DÉSORMAIS CLASSÉE DANS LES COUPLES « EXÉCRÉS »

III - CETTE POSITION INCONFORTABLE DE MOÏSE SE RETROUVERA EN LAPSUS DANS LE TEXTE

En effet, lors de l'épisode de la Mort de Nadab et Abihou, fils de son frère Aaron (*Lévitique.*, Ch 10) Moïse ordonne à deux grands oncles de ceux-ci, Michaël et Elçafan, (fils d'Ouzziel oncle d'Aaron) d'enlever le cadavre de leurs petits neveux. Or ceux-ci ne sont en rien leurs frères au sens de la fratrie, mais des « frères » ici pris au sens large et tribal (de même dit-on « *Les Maximes de Pères* »)

Or, remarquons que :

- 1°) Alors que Nadav et Abihou sont biologiquement plus proches parents de Moïse que ne le sont Michaël et Elçafan
- 2°) Alors même que Moïse et Aaron sont biologiquement frères, on élude Moïse pour ne dire qu'Ouzziel n'est que seulement l'oncle que du seul Aaron
- 3°) Qu'au sens élargi de « frères », on aurait attendu que Moïse dise : « Emportez nos frères » Or il dit, en s'excluant ainsi explicitement du clan : « Emportez vos frères » (Lévit 10, 4) Ce qu'il réitérera au verser 6 « ..à vos frères »

Mais nous verrons plus loin qu'il y a aussi une autre bonne raison à cette distanciation prise par lui.

» MYRIAM

Certes ce n'est biologiquement et officiellement QUE seulement sa sœur.

Mais elle est en fait bien plus qu'une sœur,

Car le texte (Exode 2) relève que ce n'est pas la mère de Moïse qui a tenté de s'intéresser au devenir immédiat du bébé, une fois Moïse livré à lui-même et aux aléas du Nil (comme *on aurait pu s'y attendre tout à fait logiquement et en première analyse*).

Par contre, c'est bien sa grande sœur Myriam qui prend la relève de la fonction protectrice maternelle et qui supplantera ainsi sa mère Yokheved.

Car en suivant et en couvant son frère récupéré par la fille de Pharaon, et par une subtile initiative, c'est bien elle, Myriam, qui réussira à atténuer le dol de l'abandon.

Myriam est donc bien, de fait et de par son comportement, une véritable seconde mère virtuelle et protectrice de Moïse. Voire même plus tard une « sœur mère » quelque peu envahissante (Nbres, 12, 1) quand elle va jusqu'à s'immiscer dans la vie personnelle affective et conjugale de son frère Moïse.

La notion du « déplacement » (*), tel que défini au sens psychologique moderne est ici évident

() Ce sujet est très complexe ne saurait être détaillé sans sortir du cadre de ces entretiens. Signalons très brièvement et grosso modo que, dans un fratrie, on rencontre deux groupes d'investissements:*

Un premier groupe est plutôt spécifique de la seule relation fraternelle intrinsèque, (par exemples rivalité, jalousie etc....)

Un deuxième groupe est non spécifique et triangulaire car il fait intervenir l'investissement de l'enfant dans sa relation avec les parents. C'est ce que l'on appelle un « déplacement » : Ainsi, une fille aînée amoureuse de son père va résoudre une part de son conflit d'oedipe et de rivalité d'avec sa mère en maternant le second et les autres venus de la fratrie et se substituer ainsi symboliquement à sa mère rivale. – (rivalité qui bien souvent explosera quand même à l'adolescence)

» LA FILLE DE PHARAON

Selon le droit et le texte biblique, c'est bien elle, la fille de Pharaon qui est officiellement la vraie mère de Moïse.

« Il devint son fils » (Exode 2, 10)

C'est elle qui, de même, « lui donnera son nom » (ibid.)

POURQUOI CELA ?

En effet, les récits antérieurs des patriarches, et donc la jurisprudence répétitive de cette époque, ne laissent place à nulle ambiguïté sur le droit familial coutumier d'époque :

« Est la seule mère **LEGALE** celle qui adopte un enfant et l'accepte comme étant le sien »

Il s'en suit que le ou les frères officiels de Moïse sont ceux qui vivent avec lui dans le palais de la fille de Pharaon, sa mère officielle. D'où la nécessaire précision que doit donner à Moïse Dieu lui – même, pour éviter toute confusion, lorsqu'il lui désigne Aaron comme assistant (Exode 4, 14) et qu'il lui dit :

« Eh bien ! C'est Aaron ton frère, **le lévite** que je désigne »

QUELQUES ILLUSTRATIONS :

Sarah et Ismaël

Par le biais d'une mère porteuse (Agar) Sarah, stérile, obtient un fils Ismaël qui deviendra le fils légal de Sarah jusqu'à ce que celle-ci le rejette quand l'enfant aura huit ans donc seulement bien plus tard (après la naissance inattendue de son demi- frère Isaac.).

C'est alors seulement qu'il redeviendra le fils d'Agar.

Or il ne sera jamais écrit sur Moïse que la fille de Pharaon le rejettera. Elle est donc bien restée de toujours sa mère. (Cela nous aide à mieux comprendre aussi pourquoi Moïse disait pour la levée des corps de Nadab et Abihou ; « Emportez vos frères » (et non « nos » frères)

Les patriarches Dan et Nephtali,

Même scénario mais sans rejet.

Par le biais d'une mère porteuse, Bilha, Rachel devient la seule mère légale de ces deux fils avec un droit d'attributions futures de part d'héritage identique à celles de la fratrie (Genèse 30)

Les patriarches Gad, Acher, Isachkh'ar et Zabulon

Même topo.. Leur mère biologique est certes Zilpa, mais c'est Léa, la sœur de Rachel qui en deviendra tout autant la mère légale de ces quatre fils.

CONCLUSION

Moïse a bien été élevé *de facto* par trois femmes maternantes : (*)

- * Une mère seule officielle et seule mère reconnue légale : ***La fille de Pharaon***
 - * Une mère biologique, mais déchue de sa légalité par abandon ***Yokhéved***
 - * Une mère « off » complémentaire et substitutive ***Myriam, sa sœur maternante***
- (A suivre)**

(*) NB : ne fallait-il pas au moins trois femmes maternantes cumulées pour tenter d'égaliserune future mère juive ? ☺

ABORD PSYCHOLOGIQUE DE PERSONNAGES DE LA TORA (3^{ème} entretien)

RÉSUMÉ

La Torah avait déjà perçu les grandes lignes de la psychologie humaine, consciente ou inconsciente.
Le premier entretien abordait le classique triptyque 'frustration – agressivité – culpabilité'
Le deuxième brossait, quant à lui, les différences 'maternantes' d'époque (cas de Moïse)
Nous aborderons maintenant le mécanisme des dénis - par annulation rétroactive -.

LE PSYCHO - MÉCANISME DES « ANNULATIONS RÉTROACTIVES » ET DES DÉNIS

Préalablement à son illustration biblique sur plusieurs entretiens, abordons quelques notions générales.

I- NOTIONS GÉNÉRALES

◆ Définition :

Il s'agit d'un mécanisme psychologique décrit parmi ceux qualifiés « de défense »

C'est une attitude psychique refoulée, par lequel un sujet (voire un groupe) s'efforce de faire en sorte que des pensées, des paroles, des gestes, des écrits ou des actes passés ne soient pas perçus comme existants ou comme étant advenus.

◆ Survol

Cette attitude de négation peut être semi –consciente ou totalement subconsciente.

Cette notion sera théorisée par Sigmund Freud quand il s'agit de désigner la non -considération d'une partie de la réalité. Dans la théorie psychanalytique, le déni porte autant sur la réalité « extérieure » (dite perceptive) que sur le ressenti interne.

Le déni en son expression, peut ne porter que seulement sur un aspect fragmentaire de la réalité, ce fragment pouvant être très important. Mais même en cette situation, cette réalité peut être ignorée ou minimisée.

Dans la pratique de cette négation, le processus d'inhibition est double.

Soit il relève d'une cécité psychique pure et simple en renvoi de la perception vers l'inconscient, (c'est le refoulement) soit il peut prendre une autre forme par une construction d'esprit, en nouvelle représentation plus compatible avec son moi.

◆ SITUATIONS RENCONTREES :

⇒ EN PSYCHOLOGIE APPLIQUEE

En voici une illustration chez l'individu « normal » (c'est-à-dire entrant dans les normes considérées comme socialement admises) :

Dans un des tests projectifs couramment utilisés, je présente, au patient testé, une image dans laquelle un animal occupe tout le plein centre, et où celui-ci lève la patte pour uriner ostentatoirement avec un jet bien dessiné et dirigé vers sa mangeoire. Cette image de miction est vite reconnue par l'immense majorité des personnes testées pour ce qu'elle est, car dessinée on ne peut plus explicitement. « *Il fait des bêtises* »

Si je présente maintenant l'image à un ancien énurétique, il arrive alors fréquemment qu'il ne verra et ne décrira, avec force détails, que la seule périphérie accessoire du dessin, mais en rien l'acte d'uriner lui-même, qui occupe pourtant la quasi-totalité de l'image et du centre..

Si je lui demande alors : « N'y voyez vous rien d'autre ? », la réponse est : « Non, je ne vois rien d'autre. ».

Si j'insiste et lui demande en pointant le jet d'urine : « Et cela, qu'est-ce ? » la réponse est : « Je ne sais pas » ou bien une réponse très à côté telle que « C'est une ficelle qui attache l'animal »

Ainsi cet individu utilisera, en auto-censure, un mode de pensée, ou un comportement, optant pour une négation. Il se refuse à voir ce qu'il se cache et qu'il a « archivé » dans les couches de son inconscient : Ici : « Non, je ne vois rien d'autre. »

Comme dit l'adage : « il n'y a de pire aveugle... »

Nous venons de voir qu'il peut aller au-delà, jusqu'à s'inventer une fabulation, toujours inconsciente, pour renforcer son mécanisme de défense.

Ici, il voit : « Une ficelle qui attache l'animal »

Tout cela pour aboutir à la même finalité : la négation d'une réalité qu'il se refuse, alors même que celle-ci est on ne peut plus objectivable pour tout autre esprit extérieur.

Il ne voit, ou ne présente à son esprit que seulement ce que sa censure l'y autorise.

Il a été démontré qu'on rencontre aussi cette annihilation de la capacité à l'autocritique dans deux seules drogues par leur pharmacodynamie (nicotine et cocaïne) chez leurs accros et sélectivement vis-à-vis de celles-ci.

(Conference du 4-5 nov 1985 Institute for the study of Smoking Behavior and Policy – Harvard University J.K. Okene Editor)

⇒ EN PATHOLOGIE :

Cette substitution affabulatoire, inconsciente ou semi-consciente, se rencontre principalement dans l'alcoolisme carentiel (*affabulations du syndrome dit de Korsakoff*) mais aussi dans les amnésies, la mythomanie, le déni de grossesse (même si la parturiente a un ventre montgolfière) etc...

En toutes situations, le mécanisme psychologique de cette « *annulation rétroactive* » doit être distingué tant de la simulation que de la manipulation.

⇒ EN SOCIOLOGIE :

Au niveau d'un groupe, c'est le déni collectif, (souvent dynamisé par une désinformation).

Ce négationnisme peut être *historique, politique, religieux*... C'est alors vouloir nier une réalité, même si celle-ci est des plus flagrante, et pour peu qu'elle dérange le conscient ou l'inconscient ou que l'on s'y refuse par idéologie.

Quelques brefs exemples :

Historique ? bien évidemment, le négationnisme sur l'horreur hitlérienne des camps

Politique ? Ainsi, après la signature de Munich, les français ont fait une ovation au Bourget à Dalladier à son retour de Munich avec la conviction que « Hitler renoncera à la guerre ». (Dalladier, plus lucide, et qui s'attendait à être hué, aurait dit alors « Ah les cons ! S'ils savaient... »)

Tout récemment, alors que les crises économiques cinglaient l'occident à la une mondiale par vagues successives et tonitruantes, certains, et pas des moindres, clamaient : « Il n'y a pas de crise... »

Ou tout autant, pour d'autres, le remplacement du qualificatif de l'Etat d'Israël, état on ne peut plus existant et on ne peut plus réel, par le terme substitué de « entité sioniste. »

Religieux ? Le mécanisme de l'annulation rétroactive y est ici surabondant. Lorsqu'un dogmatisme est dérangé, et si les bornes sont franchies, il n'y a plus de limites. il suit alors le même mode opératoire de l'irrationnel absolu,

soit lorsqu'on ferme « grands les yeux » sur le message de certains textes, pourtant flagrants soit qu'on les traduise par des faux conscients ou inconscients (par le biais d'omissions ou de contre sens de traduction)

soit, à défaut, en se construisant des *midrachim* dont certains (pas tous !) tentent une diversion du message parce qu'il est incompris ou dérangeant – tout se passant alors comme dans le cas du tes projectif ci-dessus décrit, car le message dérange)

Tel est le *midrash* qui, par encensement dogmatique de toute prêtrise, tentera de faire passer les prêtres lévites Nadav et Abihou comme morts par acte de sainteté, alors même que le texte nous dit très clairement le tout contraire (Lévitique 10) Le rouleau nous décrit le profond mépris que Moïse a eu à leur égard pour la fonction détournée, allant même jusqu'à demander de les enterrer sans funérailles et comme des chiens, hors du camp pour ne pas le souiller. Et hors présence des proches familiaux (Aaron, Eliezer et Ythamar) (Voir l'Etude sur Nadav et Abihou dans les études ajjt)

II – CAR LA THORA AVAIT DEJA FORT BIEN RELEVÉ CE TRAVERS DE L'HUMAIN

Nous voyons tout autant ce processus d'annulation rétroactive chez différents personnages bibliques dont les propos sont « emprisonnés ». (Leur étude nécessitant une approche serrée,, nous en limiterons les exemples.)

Son constat :

Avant que de légiférer sur « le mensonge en général » (שוא) en une synthèse de ses différentes composantes (mensonge envers Dieu ou par travestissement de son message ; mensonge envers autrui ; ou surtout mensonge *inconscient envers soi-même*), le rouleau a préféré nous en donner d'abord des illustrations par des récits pédagogiques..

Un peu comme dans la méthode expérimentale de Lavoisier : d'abord observer le phénomène (dans le rouleau c'est l'observation des dires et comportements des personnages) puis en déduire une loi (physico-chimique pour l'un, lois éthiques de l'individu et de la société pour l'autre)

Avec, entre autres finalités :

Aboutir à nous édicter (Lévitique 19, 17), parmi de nombreuses autres déductions faites, un devoir qui incombe à chacun d'aider son prochain à prendre conscience de ses fautes ou de son comportement aberrant, voire de lui faire prendre conscience de son inconscience, sous peine de commettre soi même une faute

« remontre ton prochain et tu n'assumeras pas de péché à cause de lui »

(הוכח תוכיח את עמיתך ולא תשא עליו חטא)

NB : Il nous faudra toujours garder à l'esprit, en ces entretiens, qu'aucun des récits d'avant le Sinaï n'est « *anodin* » ou futile.

Toute leur finalité n'est là que seulement pour nous préparer aux règles générales déduites et édictées plus tard par Moïse au Sinaï à partir de ces cas préalables et particuliers, (soit donnés en exemples à suivre, soit en contre-exemples à ne pas répéter).

L'inclusion du profil psychologique des personnages dans le rouleau n'est que l'un, parmi bien d'autres outils, visant à cette pédagogie biblique.

LE CAS D'ABRAHAM ET SARAH (1)

Premier entretien : le contexte socio-culturel du couple

III – LE PROFIL CHALDÉEN DE ABRAHAM ET SARAH

Relevons en premier que le texte, qui est parfaitement conscient de leur culture, de leur « *background* » mésopotamien, leur concédera d'avance des « *circonstances atténuantes* » sur leurs comportements futurs, en nous prévenant d'emblée, dès le début de leur récit, lors de leur sortie du pays Chaldéen de Haran, qu'ils se sont exilés :

« avec l'état d'esprit, la mentalité qu'ils s'y étaient forgés » (Genèse 12 :5)

(את הנפש אשר עשו בחרן) Éth a néféch acher assou.

Etant entendu, au fil des récits que cet état d'esprit d'origine est destiné à progresser jusqu'à son aboutissement au Sinaï . .

NB 1 : L'autre traduction officielle est « *et les gens qu'ils avaient acquis à Haran* » mais peut difficilement être retenue, tant pour diverses raisons grammaticales que par l'emploi des vocables choisis par le texte de **נָפְטוּ** et du verbe **עָשׂוּ**, tous deux ayant des sens précis et tout autres, donc ici traduits dans l'à peu près . (Ou même de fond - ainsi seul Dieu peut « *fabriquer* » (sens de **עָשׂוּ**) un humain) . (Pour plus amples détails voir l'Etude du site aijt 20 oct 2010 : « Abraham ou bien...Abraham »)

NB 2 : Les exégètes aussi ont aussi leur propre déni. Maimonide, avec toutes les circonvolutions impératives de son époque, nous signalait déjà le rôle limité sur le plan doctrinal pur du récit des patriarches : (Guide, tome 1 ch 63) :

« Il ne faut pas te laisser induire en erreur par ce qu'on raconte des patriarches, en disant que Dieu leur adressait la parole et qu'il se manifestait à eux, car tu n'y trouveras pas de mission prophétique qui consiste à guider les autres, de sorte qu'Abraham, ou Isaac ou Jacob ou ceux qui les précédaient aient dit aux hommes : 'Dieu m'a dit que vous devez faire ou ne pas faire telle chose' ou bien 'il m'a envoyé vers vous'. Jamais pareille chose n'a eu lieu, au contraire Il ne leur fut parlé d'autre chose (...) Que de leur annoncer quel serait l'avenir de leur race mais pas d'autre chose »

IV - LA SITUATION « ABRACADABRESQUE » DE LA CONJUGALITÉ D'ABRAHAM

On ne peut comprendre ce qui suivra sur ce couple sans quelques analyses indispensables (toujours en serrant la lecture biblique) du contexte social et éthique de leur époque:

A - UNE ENDOGAMIE MAIS INCESTUEUSE

Simple rappel : Abraham et Sarah forment un couple endogame et tous deux font partie du même clan Tharé (Genèse Ch11 : 26 et suivants)

Sarah est à la fois la demi-sœur et l'épouse de Abraham.

Comme celui-ci l'explique lui-même au roi Abimelekh (Genèse, 20, 12)

« Elle est ma sœur, la fille de mon père »

[NB : *Il faut croire que ce type d'union, peu courante dans les us, n'était pour autant pas d'exception pour l'époque et pour la région, puisque, plus tard, le pharaon Toutankhamon ne sera rien d'autre que le fruit de l'union incestueuse de son père Akhenaton d'avec sa sœur.*]

B - L'EXISTENCE DES LOIS NOAHIDES ANTERIEURES CONDAMNAIENT DEJA CES UNIONS

Bien avant les Tables du Sinaï, pré- existait déjà une morale universelle intrinsèque à l'humain. Ainsi Caïn, pourtant ignare de ce qui se passera au Sinaï, avait déjà une conscience de sa faute. (Voir entretien n°1) Cette « conscience morale basique et intrinsèque » remonte à la nuit des temps.

Pour autant, la tradition talmudique (*Sanhedrin 56b*) ne la ferait remonter qu'à seulement Noé en sept lois dites Noa'hides. Cette tradition fut rappelée par Maimonide (*Hilkh'ot mélakh'im 8,11*)

Dans un cas comme dans l'autre, Abraham et Sarah, de toute façon, vivaient postérieurement à Noé, donc étaient supputés être soumis à ces lois implicites.

Or l'une de ces sept lois universelles dites noa'hides, comportait justement

L'INTERDIT DES UNIONS ILLICITES

Il y a donc une toute incohérence chez certains traditionalistes à idolâtrer Abraham, alors que, à suivre leur position même et la tradition, ils ne sauraient dédouaner Abraham et Sarah qui commettaient, déjà là, une première enfreinte gravissime majeure et universelle

Or celui et celle (de toutes nations) qui les enfreignent sont traditionnellement formellement est supputé exclu de la liste des « Justes ».

Exclusion d'autant plus justifiée que le Talmud (*Traité Sanhédrin 74, a*) considère explicitement que le « top du top » des crimes , relève de trois interdits majeurs , en ligne rouge infranchissable, (sinterdits upérieurs même à la valeur de notre existence, si celle-ci devait être mise en jeu). Ce sont :

- 1°) l'idolâtrie
- 2°) le meurtre (ou son équivalent, l'idée de l'accepter) et
- 3°) tous les comportements exécrés comme abominations **dont les unions illicites** (tous comportements répertoriés dans Lévitique Ch 18)

Or dans notre article 2010 sur site ajlt « Abraham ou bien Abraham » nous rappelions, **texte hébreu à l'appui** que ce patriarche avait violé (ou accepté de violer) **l'ensemble de ces trois interdits**.

Par conséquent,

ABRAHAM NE POUVAIT EN RIEN FEINDRE DE MÉCONNAITRE L'IRREGULARITE DE SA SITUATION CONJUGALE ILLICITE au regard de la morale universelle d'époque, quand il explique au roi Abimelekh

(Genèse, 20, 12) **« Elle est ma sœur, la fille de mon père »**

- ◆ A la décharge éventuelle et toute relative d'Abraham et Sarah sur leur choix d'endogamie, nous rappelons que, tout au long de la Torah, le rouleau relate que la mentalité d'époque issue de Haran, poussait à établir une hiérarchie de « castes » conjugales (voir Note annexe)

V - SURVOL DE LA LECTURE TRES SINGULIÈRE QUE FIT ABRAHAM DE SA CONJUGALITÉ

Le récit

Ignorant du tout au tout la leçon donnée par Pharaon, Abraham n'a marqué nulle opposition à récidiver pour « confier » , pour la deuxième fois, sa femme Sarah à un deuxième roi, le roi Abimelekh , tous deux leur cachant de connivence leur conjugalité.
Par bénédiction divine, elle accouchera d'un fils dans les mois suivants.
Pour l'avoir faite passer à nouveau pour sa sœur, Abimelekh **« lui fait alors une sévère leçon de morale et le tance »**

Le verset à étudier (Gen 20 :12)

Abraham **s'y justifiera** auprès d'Abimelekh, de la façon la plus inattendue.

En sa réponse, il se sent curieusement obligé d'ajouter spontanément **une réserve**
Et ce, alors même que rien ne l'obligeait en cela (ibid.) :

« Elle est ma sœur, la fille de mon père, mais non la fille de ma mère »

Or d'une part, et selon la tradition, nous avons vu que l'une des sept lois universelles dites noachides, comportait déjà **l'interdit des unions illicites** mais d'autre part, la Torah y reviendra pour rappeler , avec redites et insistance, « en piqûre de rappel » le caractère pleinement incestueux de ce type de lien.
Abraham et Sarah n'avaient donc aucune justification à leur liaison illicite.

VI - L'AMBIGUÏTÉ DU COUPLE FORMÉ PAR ABRAHAM ET DE SARAH

Relevons que la tentative **spontanée** que fait ci dessus Abraham auprès d' Abimelekh, d'édulcorer sa situation civile incestueuse montrait bien déjà que

« il ne sentait pas du tout clair, ni vraiment à l'aise là-dessus »

Plus tard, sa pseudo –justification donnée par : « Elle est la fille de mon père **mais non de ma mère** » sera déboutée **répétitivement** avec insistance par Moïse, comme n'étant qu'une pseudo - excuse totalement « irrecevable » quant à ce type de conjugalité :

En réalité, Abraham et Sarah imbriquaient , **deux couples soit dissociés, soit réunis en un**

- un couple fraternel frère/sœur
- un couple conjugal époux/épouse

Leur comportement en Egypte n'est donc que l'**annulation rétroactive** convenue en commun, consciemment ou subconsciemment, de l'un de leurs deux couples, **celui de la conjugalité**

Celle-ci est alors mise entre parenthèse par une forme originale de ce qui n'est autre qu'un **divorce précurseur par consentement mutuel**. Sauf qu'ici ce divorce est convenu temporaire, qu'il n'est pas verbalisé ouvertement comme tel, et que, tout comme dans le test projectif cité plus haut , il lui sera donné un mobile de façade , faisant illusion.

D'autant que nous savons, de par l'épisode d'Ismaël, que l'élément dominant du couple, **c'était bien Sarah**. Et qu'elle dirigeait d'une poigne castratrice son époux. Au point qu'elle arrivera à le convaincre de l'extrême et de l'impensable : celui d'un renvoi vers une mort certaine de Agar et de leur fils adoptif.

Or, en Egypte, Sarah , si « pète-sec » à l'égard d'Abraham par ailleurs, ne dit ici strict mot sur la proposition ambiguë d'Abraham. Donc en toute complicité

Et les voici qui décident tous deux de n'être plus, aux yeux de tous, qu'un couple de seuls frère et sœur.

C'est donc bien là une forme de divorce virtuel, par une variété d' « ANNULATION RETROACTIVE » plus ou moins verbalisée, de leurs épousailles illicites de vieux couple.

En somme : **« Cachons aux autres , et à nous même, cet inceste que nous ne saurions voir »**

V II - FAISANT ECHO AUX LOIS NOA'HIDES, LA TORAH CONFIRMERA CETTE ILLEICITÉ

Car pour la Torah, cette liaison est bien à considérer comme **100% incestueuse**. Ainsi :

QUANT A L'INTERDIT LUI-MEME

(Lévitique 18 :9)

« La nudité de ta sœur, filles de ton père ou fille de ta mère, née dans la maison ou née en dehors, ne la découvre point »

:

(Lévitique 18, 11)

« La fille de la femme de ton père, progéniture de ton père, celle là est ta sœur, ne découvre point sa nudité »

Et QUANT AUX SANCTIONS désormais très sévères en cas d'enfreinte de l'interdit :

Soit le fait est (publiquement comme bibliquement) « connu ». C'est alors une condamnation sans appel, relevant de la sanction suprême d'époque (mise à mort)

(Lévitique 20, 17)

« *Si un homme épouse sa sœur, **filie de son père ou fille de sa mère**, qu'il voit sa nudité et qu'elle voit la sienne, c'est un inceste, et ils seront **exterminés à la vue de leurs concitoyens** : il a découvert la nudité de sa sœur, il en portera la peine »*

Soit en toutes situations (inceste subreptice....), la malédiction les poursuivrait alors:

(Nombres 27, 22)

« **Maudit soit qui cohabite avec sa sœur, fille de son père ou fille de sa mère » Et tout le peuple dira : Amen ! »**

Soit enfin, si la **collectivité** accepte de « fermer les yeux » ou de cautionner ce type de « **tohava** » (*) en ce cas, d'inévitables sanctions **collectives** sont annoncées répétitivement

(*) **NOTE** : une **tohava** est une **enfreinte** considérée comme gravissime par le rouleau, littéralement une « **abomination exécrée** » portant sur une liste de dérives sexuelles très précisément répertoriées ou bien sur l'idolâtrie.

Ces interdits, qui cherchent à élever à un très haut niveau la morale collective, sont consignées dans le Lévitique Chapitre 18 puis dans des chapitres suivants.

*Leur irrespect ou leur tolérance éventuelle sont considérés comme tellement graves et majeurs qu'il justifie alors, aux yeux du rouleau, des sanctions implacables, tel l'exil du peuple qui y consentirait, et qui, **de par ce seul irrespect** perdrait de plus sa légitimité à la possession du sol : (**Lévitique 18, 24**) voire même aurait à subir d'autres sanctions collectives drastiques et graduées (Deutér 28 v 15-69)*

« **Ne vous souillez pas par tous ces comportements exécrables (Tohavoth)**
« **C'est parce qu'ils se sont souillés par eux que je les chasse, ces peuples, par devant vous** »

=====

(A suivre)

NOTE ANNEXE

L'EXISTENCE DE CASTES PARMIS LE PEUPLE HEBREU (étendues plus tard à la cohorte du Sinai)

♦ A la décharge **toute relative** d'Abraham et Sarah sur leur choix d'endogamie, il est bon de rappeler que, tout au long de la Torah, le rouleau établit le constat de l'existence d'une **hiérarchie de « mini – castes » conjugales**

Mais rappelons que, dès le début de leur récit, lors de leur sortie du pays Chaldéen de Haran, ils se sont exilés : « **avec l'état d'esprit, la mentalité qu'ils s' y étaient forgés** » (Genèse 12 :5)

(את הנפש אשר עשו בחרן) Éth a néféch acher assou

(Cf : Torah et mixité ajlt « Etudes »21.04. 2013) **dont je rappelle ici succinctement quelques extraits :**

Il y avait de facto **QUATRE NIVEAUX** de classes conjugales socialement hiérarchisées :

◆ **Les couples ENDOGAMES hébreux forment le plus haut niveau du panier,**

C'est la « caste » où **tous LES DEUX parents sont issus** de la descendance de **Tharé**,
Et peu importe alors, sous cet angle, que le couple ait été incestueux ou non : **Abraham/Sara**
mais aussi *Isaac/Rebecca Jacob/Lea et Rachel etc...*

C'est pourquoi Abraham enverra Eliezer chercher Rebecca comme épouse pour Isaac.

C'est pourquoi Isaac et Rebecca insisteront pour que Esaü ait une troisième épouse Makh'ala issue
d'Ismaël etc... (*les parents juifs pieds noirs diraient : « une fille d'ché nous » ☺*)

C'est pourquoi le père de Moïse (Amram) a épousé sa tante (Yokh'éved) etc....

Les enfants, qui en seront issus, seront **héritiers prioritaires de plein droit**, avec une préséance
pour les mâles et , à l'intérieur de la fratrie mâle, une préséance pour l'aîné. (*Pour les filles, ce sera
par contre le simple octroi d'une dot*). Sauf s'il y a destitution acceptée (Esau) ou par répudiation
parentale (Ismaël).

Au Sinaï, ces couples « de descendance bilatérale hébreu » ne finiront plus qu'à ne former qu'une
toute infime minorité, soit **que seulement 0,08% de la cohorte**.

*(Pour le calcul de ce % précis, voir le pourquoi de ce décompte que j'ai établi à partir des
textes eux-mêmes dans Ibidem :ajt Etudes : l'article sur **Torah et mixité**)*

◆ les **COUPLES MIXTES** eux,(**99, 92%** de la cohorte ,c'est-à-dire ceux où un seul des parents descend de cette « bonne » lignée Tharé) ,forment, eux mêmes, deux sous classes .

1°) celle, très **valorisée** dans les récits où **seul le père** est hébreu et la mère extérieure au
clan. (*On dirait aujourd'hui une « goya »*).

Exemple : *Joseph/ Assenath* (Mais notons que, déjà enfant , Joseph avait contesté cette
hiérarchie des deux parents hébreux comme placée au dessus des autres, en préférant dans
ses jeux, ses demi-frères issus de **la mixité** des servantes Bilha et Zilpa (Gen 37 :2) Lui-
même formera plus tard un couple mixte dont seuls les enfants Manassé et Ephraïm seront
bénis par Jacob)

2°) la sous-classe **dévalorisée**, où **seule la mère** en descend, et où le texte nous décrit alors,
en anectode et illustration, qu'il ne peut en sortir , dans ce cas, que seulement rien de bon
**(Récit de la mère israélite ayant épousé un égyptien et dont le fils n'aurait pas dû se
« mêler »** (sic) **aux enfants d'Israël (c.à d.. ceux dont le père est israélite et dont il en est
ainsi explicitement exclu)** : Lévit 24 : 10-11)

◆ restaient enfin **TOUS LES AUTRES COUPLES** dont les parents n'ont **aucun ascendant issu du clan Tharé**, Le texte est alors plutôt particulièrement méprisant pour ces « roturiers » et les qualifie :

soit de « racaille » de « tourbe » (ערב) pour ceux qui ont pourtant choisi la voie
monothéiste tracée par Moïse et accepté de le suivre dans l'exil de leur pays (Exode
12 :38) ,

soit ,lorsque ils sont païens venant d'autres peuplades idolâtres , les qualifie même alors
du terme de simples « créatures humaines » (נפשו) (Nbres 31 :35)

=====

ABORD PSYCHOLOGIQUE DE PERSONNAGES DE LA TORA (4^{ème} entretien)

RÉSUMÉ

La Torah avait déjà perçu les grandes lignes de la psychologie humaine, consciente ou inconsciente. Le premier entretien abordait le classique triptyque 'frustration – agressivité – culpabilité » Le deuxième brossait, quant à lui, les différences maternantes d'époque (cas de Moïse) Dans le mécanisme des dénis par annulation rétroactive, nous avons décrit le mal-être du couple Abraham – Sarah vivant une relation incestueuse .Or les relations illicites étaient déjà inscrites en interdit par les lois noa'hides non écrites mais qui pré -existaient .

LE PSYCHO - MÉCANISME DES « ANNULLATIONS RÉTROACTIVES » ET DES « DÉNIS »

ABRAHAM ET SARAH (II)

Deuxième partie : quelques incohérences d'Abraham et de Sarah

I - BREF RAPPEL ANTERIEUR :

Le mécanisme psychologique d'annulation ou de déni fait partie de ceux dits « *de défense* »

C'est une attitude psychique refoulée, par lequel un sujet (voire un groupe) s'efforce de faire en sorte que des pensées, des paroles, des gestes, des écrits ou des actes passés ne soient pas perçus comme existants ou advenus.

Dans le précédent entretien, nous avons cerné le concept de « l'annulation rétroactive » et des dénis conscients ou inconscients.

Nous avons vu enfin que Abraham et Sarah formaient un couple déjà inscrit comme illicite dans les interdits noa'hides, interdit qui, non seulement sera confirmé tel par la Torah mais celle-ci., de plus, oeuvrera pour leur disparition par des sanctions drastiques individuelles ou collectives

II - LA TORAH CONNAISSAIT – ELLE LES CONCEPTS DE L'INCONSCIENT ET DU REFOULEMENT ?

Il est important d'en avoir une claire réponse avant d'aller plus avant dans nos entretiens.

MA REPONSE EST NETTE ET SANS AMBIGUÏTE : OUI,

la Torah avait une très nette conscience de l'inconscient. Il lui arrive même parfois d'en jouer avec un certain sens de l'humour.

Ainsi : **Joseph le psychanalyste :**

De même que M. Jourdain faisait de la prose sans le savoir, Joseph s'est comporté tout comme un psychanalyste expérimenté lorsqu'il était en geôle.

C'est cette constatation qui m'a permis de solutionner l'intrigant processus (*jamais abordé auparavant dans les exégèses*) qui lui avait permis de « décoder » (*) **les rêves en déni** de l'échanson et du panetier.

(Je renvoie pour plus amples détails à mon article en cette analyse princeps sur le site *ajlt - Etudes « Joseph et les rêves »* 22.11.2010).

Dans ce récit, Joseph ne s'était alors contenté que de transcrire **leur inconscient**, leur « non dit » refoulé, lequel se traduisait par des lapsus et des mises en anagrammes.

Avec un tout clin d'œil plein d'humour du rouleau. (*l'humour biblique consistant souvent en une phrase à double sens dont on ne saisit que la moitié*)

Pour l'un des songeurs, Joseph annoncera ainsi sa réhabilitation à la cour royale, et pour le second sa condamnation à mort.

(*) NB : Dans Genèse 41:45, Pharaon surnommait Joseph « Le décodeur d'énigme » פִּנּוּחַ צִפְנֹחַ « tsofnat pa'néakh' » où tsofnat désigne un code, une énigme, et où pa'néakh' signifie un décodeur.

III : LES AMBIVALENCES, LES DÉNIS ET LES AMBIGÜITÉS D'ABRAHAM ET DE SARAH

Nous examinerons d'abord le récit du rouleau (et ce qu'il nous suggère par recoupements)
Dans un autre entretien, nous en formulerons les motivations envisageables :

A - LES RECITS :

A deux reprises, (en alléguant en être contraint), Abraham se « départit » de Sarah, qu'il persuade de coopérer en ce sens.

D'abord, quand elle se sépare de lui, pour vivre avec Pharaon qui « l'épouse » (euphémisme biblique) (Genèse Ch 12)

Puis, de même, quand Abraham s'en départit à nouveau quand elle va vivre avec un deuxième roi, Abimelekh (Gen. Ch 20)

[NB : Notons que Sarah veut dire « reine », donc « femme de roi(s) »]

Dans chacun de ces deux épisodes, Abraham présentait sa très belle épouse comme n'étant que sa seule sœur, **ce, pour éviter, prétendait-il, qu'on ne le tue** et préserver ainsi sa propre existence.

(Gen 12,12) En pays d'Egypte il dira à Sarah :

« Il arrivera que lorsque les Egyptiens te verront ils diront : « c'est sa femme » et « **ils me tueront**.... Dis que tu es ma sœur...

(Gen 20, 11) En pays de Gherar avec Abimelekh

« Pour peu que la crainte de Dieu ne règne pas dans ce pays, **ils me tueront à cause de ma femme** »

Or le récit nous relate ensuite que Abraham aura eu **tout faux** en ses supputations .
Aussi serons nous bien fondé à nous interroger sur ses réelles **motivations**

B - DISCUSSION : QUELLE EST LE DEGRÉ DE CRÉDIBILITÉ DES MOTIFS EXPOSÉS PAR ABRAHAM ?

Autrement dit, quelles étaient chez lui les parts respectives du conscient, de l'inconscient voire même....de l'inconscience ?

UNE TOUTE PREMIERE OBSERVATION : une incompréhensible erreur d'appréciation de sa part.

→ Force est de constater que le niveau de moralité de ces peuples (d'Egypte et de Gherar), quant aux liens adultérins, ne ressemble strictement en rien au sombre descriptif qu'en fait Abraham .

C'est même apparemment le tout contraire qui nous sera décrit en épilogues.

En effet, comme les textes nous le démontrent, et ce, à deux reprises, et du temps d'Abraham l'éthique de ces deux peuplades semblait se situer même à un niveau supérieur à celui d'Abraham (tant avec Pharaon en Egypte que avec celui de Abimelekh

Aussi ce risque, en réalité des plus virtuel, qu'il disait « craindre »i, ne pouvait être supputé raisonnablement qu'infime, car de toute improbabilité..

Dans le premier récit (avec Pharaon)

Abraham et Sarah ont nié (ou se sont-ils nié ?) leur conjugalité (voir article précédent)

Loin de ce à quoi nous étions supposés nous attendre (des hommes tuant l'époux pour prendre l'épouse), les morales des protagonistes sont ici objectivement décrites de niveau inversé, car c'est Pharaon qui a une haute conception du respect de la conjugalité, et c'est lui qui fait la leçon de morale à Abraham et le tance pour finir par les chasser, lui et sa femme, que pour ces raisons morales, en les faisant éconduire manu militari du palais , comme des manants, pour lui avoir imposé, à son insu, de vivre une extra conjugalité adultérine:

(Genèse 12 :18 à 20)

« Pharaon manda Abram et dit : « Qu'as-tu fait là à mon égard ? Pourquoi ne m'as-tu pas déclaré qu'elle est ta femme ? Pourquoi as-tu dit : « Elle est ma sœur », de sorte que je l'ai prise pour moi comme épouse ? Or maintenant, voici ta femme, reprends la et vas-t-en » .
« Pharaon lui donna une escorte pour l'éconduire avec sa femme et toute sa suite »

Dans le deuxième récit (avec Abimelekh)

Abraham complète ici son déni de conjugalité par une tentative de déni de l'inceste.

Comme le démontre tout autant, et de plus fort, là aussi, le très haut niveau moral explicite du roi Abimelekh, où celui-ci exprime, ici encore plus clairement, que ce n'est pas seulement, lui, le roi, mais aussi tout son peuple associé qui se sentent bafoués par l'attitude de Abraham et par ce « **GRAND PECHE** » (חטאה גדולה) (Genèse 20 : 9 et 10)

« Abimelekh manda Abraham et lui dit : Que nous as-tu fait ? et qu'avais-je commis envers toi, pour que tu exposasses moi et mon royaume (*) à un si grand péché ? (*NB) Tu as fait à mon égard des choses qui ne doivent point se faire ! »

(*) Jérémie (3,1) dira de même plus tard que si une épouse va dans les bras d'un autre homme , mais qu'ensuite elle revienne au premier et que celui-ci la reprenne :

« N'est-ce pas alors tout le pays entier qui sera déshonoré ? »

(*NB) Ce « **grand péché** » (חטאה גדולה) : Ainsi, déjà du temps d'Abraham, l'adultère est déjà bien effectivement conçu comme une grande faute et explicité tel.
Une fois de plus, rappelons que les récits de la Genèse ont, comme principale finalité, de nous délivrer, par une série de récits, des exemples à suivre (ici Pharaon, Abimelekh) ou des contre exemples à ne pas suivre (ici la conjugalité Abraham - Sarah),
Cette morale universelle déjà existante ne sera simplement que reprise en simple rappel dans le 7ème commandement des tables du Sinaï :(Exode 20 :14 Deutéronome 5 :17) :

« **Ne commets point d'adultère** »

Telle est déjà la première et légitime interrogation à se poser sur ce qui a bien pu inciter Abraham envers Sarah à la pousser dans les bras d'autrui car ce sont là (je cite) :

« **des choses qui ne doivent point se faire !** » (sic)

Pour se « justifier », Abraham s'emberlificote dans ses contredits

Après d'Abimelekh, (Gen 20 :12) , Abraham lui expose que :

« **Elle est ma sœur**, (la fille de mon père, mais non la fille de ma mère)»

OR, DE DEUX CHOSES L'UNE :

* Si Sarah est **bien d'abord sa sœur**, c'est concéder que sa situation conjugale est bien **incestueuse**

C'est pourquoi il bafouille alors : « la fille de mon père, mais non la fille de ma mère »

* Mais si maintenant elle **n'est pas sa sœur** c'est admettre alors qu'elle est d'abord son épouse Et donc convenir implicitement de sa **complaisance maritale**.

Ni Pharaon, (**« Qu'as-tu fait là à mon égard ?**)

Ni Abimelekh (**« des choses qui ne doivent point se faire ! »**)

n'ont accepté, quant à eux, d'être dupes de ce comportement incohérent et de prétextes

De plus, on conçoit mal la survenue subite de cette crainte d'Abraham, qui n'apparaît que tardivement, après des décennies de nomadisme, et sans l'avoir exprimé ailleurs....

UNE DEUXIEME OBSERVATION : L'INCOGNITO EXISTAIT CHEZ LES FEMMES MARIÉES

→ Si l'on compare ce récit avec d'autres récits du rouleau, il semble bien qu'il n'y avait aucune raison particulière à ce que les peuples hôtes aient pu, aussi facilement que cela, être mis au courant de la « beauté » de Sarah .

Car si d'un côté, les jeunes filles à marier se démasquaient, (*c'est ainsi que Jacob tomba amoureux à la folie d'une bergère*) il n'en semblait pas être de même pour les autres femmes , à en juger par les deux récits ci-dessous,

1^{er} exemple (Genèse Ch 38)

Dans le récit du lien sexuel qu'a eu Juda d'avec sa bru Tamar, celle-ci était **voilée et non reconnaissable**. De ce fait (v 15) **même Juda** , qui était on ne peut plus près d'elle , n'a pas pu reconnaître, ni même deviner le visage de sa partenaire, sa propre belle-fille Tamar qui se fit passer pour une prostituée. (*D'évidence Juda était un homme pas très regardant ...*)

2^{ème} exemple (Genèse 18, 9)

De même, dans le récit des messagers, et **en présence d'étrangers**, Sarah se mettra aussitôt hors de portée de leur vue et restera **cachée dans sa tente**, durant tout le récit. Donc s'excluant de toute possibilité d'être vue physiquement.

A en juger donc par ces deux exemples, l'usage semblait plutôt établi que les femmes non célibataires **préservent leur incognito** **soit** en restant voilées ou **soit** en évitant de s'exposer à la vue d'étrangers. Comme cela se voit d'ailleurs, et encore de nos jours, dans bien des pays...

Dans ces conditions, quand Abraham dit de Sara qu'on « remarquera » sa beauté, lorsque les égyptiens la « **verront** » cela était supposé ne pouvoir se risquer, *a priori*, que si Sarah consentait, par dérogation d'usages, à « y mettre du sien ».

De surcroît, l'implorer d'accepter de la faire passer publiquement pour sa sœur, n'était-ce pas là, « tenter justement le diable » en prenant le risque que « sa superbe femme » soit publiquement « affichée comme célibataire, libre, et disponible à conquêtes » ?

UNE TROISIÈME RAISON : une « crainte » bien particulière, à géométrie variable et très conjoncturelle

La « crainte pour sa propre vie », qu'Abraham allègue à Sara :

- * d'une part cadre très mal d'avec le reste de sa biographie et/ou
- * d'autre part jouera, par la suite, plutôt en sa très nette défaveur.

◆ **Cette pusillanimité affichée, cadre très mal d'avec d'autres récits contraires de sa biographie**

Dans *Genèse Ch 14*, dans la guerre des roitelets, quand son neveu Loth, fils adoptif et de cœur, est fait prisonnier, Abraham ne montre alors aucune peur, et même fait montre d'un esprit particulièrement téméraire et vaillant.

Mais ici, **quand il s'agit de son épouse en enjeu**, tout son courage s'évanouit ou s'évapore à en juger par ses dires. Il n'est ni sans peur ni sans reproches.

◆ **Cette crainte, ici évoquée, ternira plus tard et retroactivement son image**

Examinons pourquoi :

(A suivre)

ABORD PSYCHOLOGIQUE DE PERSONNAGES DE LA TORA (5^{ème} entretien)

RÉSUMÉ

La Torah avait déjà perçu les grandes lignes de la psychologie humaine, consciente ou inconsciente. Le premier entretien abordait le classique triptyque *'frustration – agressivité – culpabilité* ». Le deuxième brossait, quant à lui, les différences maternantes d'époque (avec le cas de Moïse) Dans le mécanisme des dénis par annulations rétroactives, nous avons décrit le mal-être du couple Abraham – Sarah vivant une relation incestueuse .Alors même que les liaisons illicites étaient déjà interdites en morale basique (de par les lois noahides pré -existantes) . Leur déni (implicite et explicite) est ainsi double : d'une part celui de leur conjugalité et d'autre part, celui de leur inceste. Nous avons de même vu que les explications « de façade » données par Abraham à Sarah sont peu cohérentes et ne résistent pas à l'analyse de crédibilité. Quant à la docile coopération de Sarah, elle s'inscrivait dans une interrogation,

LE PSYCHO - MÉCANISME DES ANNULATIONS RÉTROACTIVES ET DES DÉNIS

ABRAHAM ET SARAH (III)

Troisième partie : un couple pas obligatoirement désintéressé

I - BREF RAPPEL ANTERIEUR :

A - Le mécanisme d'annulation ou de déni fait partie de ceux dits « *de défense* »

C'est une attitude psychique refoulée, par lequel un sujet (ou un groupe d'individus) s'efforce de faire en sorte que des pensées, des paroles, des gestes, des écrits ou des actes passés ne soient pas advenus.

B - Nous avons vu que l'attitude de Abraham vis-à-vis de Sarah présentait des incohérences et des ambivalences. Puis que ses craintes affichées posaient interrogation.

II : LA FORME EXPRIMÉE DE SES MOTIVATIONS MERITE UNE LECTURE PRECISE (Gen12 :13)

1°) PRÉALABLE :

Nous avons déjà vu, (avec Joseph et son interprétation des rêves), combien un même mot du texte hébreu peut avoir des sens ô combien polyvalents (par homonymie ou par polysémie) . Cette polyvalence du vocable serait commune à bien des cultures antiques.

[Ainsi, une sinologue m'a expliqué que, en chinois, le même mot *doui* signifie à la fois « être contre, faire opposition », puis « couple », puis « faire la paire » (donc le même vocable a deux sens apparemment tout opposés) dans une langue où le oui ou le non sont inexistant]

2°) LE TEXTE :

Le verset lui-même :

Les motivations d'Abraham données sur les interrogations soulevées dans les précédents entretiens sont solutionnées en quatre mots PAR LUI-MEME dans le verset Gen 12 :13 mais dont le sens est ici « emprisonné » .

Après avoir exposé que : « Il arrivera que lorsque les Egyptiens te verront ils diront :

« c'est sa femme et ils me tueront.... Dis que tu es ma sœur... »

Abraham en donne alors **la motivation suivante** :

למען ייטב לי בעבורך

« Je serai heureux par toi »

C'est là, la traduction rabbinique édulcorée choisie

Mais nous éclaire-t-elle sur quel type de « bonheur » ? Rien n'est moins sur... Car :

3°) PAR SA POLYSEMIE , LE VOCABLE CHOISI PAR ABRAHAM TRADUIT SON AMBIVALENCE

Le verset hébreu ci-dessus peut se lire de **deux** façons, selon la ponctuation que l'on peut mettre indifféremment sous le « ע » de **ב ע בורך** .

(N'oublions pas que la ponctuation du vocable est un **artifice très tardif et sélectif** et que n'avait en rien le rouleau) De plus chaque vocable a plusieurs nuances Comprendre donc **précisément** ce qu'Abraham a voulu exprimer, consciemment ou non, est donc fondamental. On peut ainsi lire :

Soit : Léma'ane yytiv li bé **A**vourekh' (nous en verrons ci-dessous les sens)

Soit : Léma'ane yytiv li bé **Y**vourekh' (idem)

4°) AUSSI NE SAURIONS NOUS AVANCER SANS UNE SEMANTIQUE MINUTIEUSE

Que signifie en fait Yytiv ייטב ?

Ce verbe est construit à partir du radical **טוב** qui signifie « bon ». Mais ic, à lire en son sens biblique. Car « bon » sous-tend toujours dans la Torah un concept de **fructification** , de **fertilité**, de **fécondité**

Le mot « heureux » (ici **ייטב**) qui est le choix du rabbinat, **doit donc être précisé** .

RAPPELONS LES DEUX FAÇONS D'EXPRIMER LE BONHEUR EN HEBREU BIBLIQUE, selon la nature même du bonheur sur lequel le texte tient à mettre l'accent :

>> Si le texte veut mettre l'accent sur un bonheur immatériel

Par Achré	אשרי (Achré à ich ché...Heureux l'homme qui)
Par Méouchar	מאשר de même racine
Ou par Méroutsé	מרצה
Ou par Saméakh'	שמח mais qui signifie alors plus « être joyeux»

Or ce n'est là, en rien, le terme qu'a choisi ici Abraham dans son propos envers Sarah

>> Et si le texte met l'accent sur le bonheur, mais par la PROSPERITE matérielle:

C'est alors le radical **טוב** (ici le vocable dérivé **ייטב**)

Lequel est bien **ici** celui effectivement employé.

De ce fait, le choix de Yytav ייטב formé à partir du radical « Tov » (bon) cherche bien

à nous indiquer ce concept de **bonheur matérialisé** de **fertilité**, de **fructification**, d'**engrangement**, de **reproduction**, de **fécondité**.

Ainsi, au premier jour de la création, Dieu pré -vit que la lumière serait **bonne**, parce que sans photosynthèse, il n'y aurait jamais eu de vie ni de **fertilité botanique**, donc animale..

De même, quand le rituel demande de choisir entre le bien, (littéralement le « bon » טוב) et le mal, le texte explicite la récompense promise du bien comme celle de la **fertilité et du bien être matériel** dans l'abondance et la satiété.

Nombreux sont les usages de ייטב dans le rouleau en cette voie de **prospérité** surtout dans le livre du Deutéronome

Deut 1 :35 Deut 5 :15 Deut 5 :25 Deut 5 :29 Deut 6 :18 Deut 6 :24
Deut 10 :13 Deut 8 :16 Deut 15 :16 Deut 22 :27 Deut 33 :18

Par conséquent , il y a déjà lieu de lever l'imprécision de la traduction officielle : « **Je serai heureux par toi** » par une traduction mieux sériée telle que :

« **Je serai prospère par toi** »
ou encore : « **Je serai fructifié par toi** »
ou encore : « **Je serai fécond par toi** »

Vocable qu'il importe de confronter au reste indissociable de la phrase.

Que signifie, de même, **Léma'ane** למען ?

Il indique, le but, la finalité, mais uniquement, là aussi, **dans un sens toujours voulu optimiste et espéré favorable** :

« **pour que** » « **afin que** » mais « **dans la finalité espérée favorable que** »

(son opposé est « **Pén** » qui signifie « de peur que **défavorablement** » « de crainte que.. »)

Abraham choisit donc ici un vocable exprimant des idées de bonheur et en rien craintives ou pessimistes quand il dit à Sarah:

« **Dis que tu es ma sœur...** »

Que signifie **Li** לי ?

« **pour moi** » . « **à mon profit** » donc clairement « Pour moi, **Abraham** »

Remarquons qu'il ne dit **ni** « pour nous » (lanou לנו) **ni** « pour toi, Sarah » (lékh' לך) mais bien « Pour moi » **Lapsus verbal ô combien prophétique** quant à la suite lucrative du récit

Et surtout le vocable suivant :

Que signifie **בעבור** ? (qui se lit indifféremment **bé Avourekh'** ou **bé Yvourekh'**) ?

Stricto sensu, **עבור** (Yybour) a deux sens et signifie:

◆ 1°) Soit **עבור** (Yybour) signifie ici « **le produit** », « **la récolte** » « **l'apport** » et, par extension, tout ce qui s'accroît par addition.

Ainsi une addition d'un mois dans l'année embolismique se dit **עבור השנה** (Yybour achana)

◆ 2°) Soit « **la grossesse** », de par son accroissement visible. (idée similaire de fertilité)

- ◆ Par extension l'expression **בַּעֲבוּרָה** « **grâce à l'apport de....** » « **grâce au produit de** » signifie, d'une manière générale, « **grâce à** »

בַּעֲבוּרָה renforce donc le sens vu plus haut de **יִטְבַּח** qu'il rejoint et corrobore parfaitement dans celui d'une « **bonification** »

III : D'OU UNE PREMIERE POSSIBILITÉ DE TRADUCTION LITTÉRALE CONCORDANTE:

(Abraham a dit à Sarah) :

« Il arrivera que lorsque les Egyptiens te verront ils diront : « c'est « sa femme » et ils me tueront.... Dis que tu es ma sœur... »

Dans le but favorable (לַמַּעַן) qu'il soit prospère (יִטְבַּח) à mon profit (לִי) par ta récolte (בַּעֲבוּרָה)

Cette traduction « colle » parfaitement avec le texte du récit. Car c'est bien à ce sens là que le texte se référera en fin du récit, puisqu'il reprend alors, expressément, **ce strict même vocable** que celui qu'avait employé Abraham lui-même précédemment (**הֵיטִיב בַּעֲבוּרָה**)

Ainsi, quant à l'analyse du « séjour » de Sarah **chez Pharaon** il est dit : (Gen 12 :16)

«Quant à Abraham, il s'enrichit (הֵיטִיב) grâce à elle (בַּעֲבוּרָה) (donc le même vocable) ; il eut « du menu et du gros bétail, des ânes, des esclaves mâles et femelles, des ânesses et des chameaux... »

Tant et si bien, nous dit le chapitre suivant, (Gen 13 : 2) qu'il en était effectivement sorti :

«puissamment riche en bétail, en argent et en or »

Force est donc d'admettre le constat, objectif et incontournable, que si c'est Sarah qui se dévoue à « épouser » Pharaon (sur l'insistante initiative de Abraham) en fin de course, c'est lui qui « récolte. »

De même, lors du second séjour de Sarah chez Abimélekh, il reçut (Gen 20 :16) tout autant une recette, certes moindre, mais loin d'être négligeable de **« mille pièces d'argent »** (*)

(*) A titre indicatif, pour obtenir une sépulture à Sara, Abraham acheta à Efron le Héthéen le caveau de Makhpéla **PLUS** tout le foncier environnant de la forêt de chênes de Mamré pour seulement..... 400 pièces d'argent. Compte tenu de ce qui précède, Abraham ne s'est pas fait « arnaquer » (certains commentaires traditionnels) car ce n'était là qu'une très petite part de l'argent obtenu **GRACE A SARAH** et qui donc méritait bien, au grand minimum, cette sépulture. De plus, la somme demandée était modeste compte tenu de l'étendue du foncier. (Genèse 23)

Tout ces recoupements nous confirment l'orientation de la demande ambiguë de Abraham à Sarah, lui demandant de dire qu'elle est sa sœur **« afin que je prospère grâce à toi »**

Le mécanisme inconscient (?) de **L'ANNULATION RETROACTIVE**, consistant à faire passer leur conjugalité aux oubliettes pour ne retenir que leur fraternité, s'est avéré ici coïncider avec un enrichissement princier on ne peut plus conscient. (Tant avec Pharaon qu'avec Abimelekh, Abraham cumulera ainsi les divines coïncidences)

IV : PAR DEUX ALLUSIONS, LA TORAH NOUS RÉMÉMORERA QUE C'EST SARAH QUI A ENRICHI ABRAHAM

Rappelons que l'**allusion**, appelée **Remez** est l'une des quatre méthodes d'enseignement qu'utilise le Rouleau (les trois autres sont le littéral, l'allégorique, et le sens caché)

1°) Une première fois, quant à Abraham, lors de la guerre des roitelets

:

Plus loin, dans la guéguerre des roitelets (Gen.14), le roi de Sodome veut le remercier pour son vaillant concours (voici Abraham maintenant devenu un guerrier « **sans peur** (enfin disparue) **et sans reproches** (non subis) »),

Une première remarque

Alors qu'il s'était déclaré à Sarah pusillanime en Egypte puis à Ghérar quand il s'agissait , disait-il, de mettre **éventuellement** en jeu **sa propre vie** ,quand c'est sa conjugalité qui était en jeu et quand il s'agit de livrer « sa sœur » (sic) aux convoitises d'autrui, le voici subitement devenu on ne peut plus courageux et téméraire, mais quand il s'agit du sort..... de Loth.

Ainsi, alors que sa propre vie a tant d'importance affichée, il démontrera que celles de ses deux fils Ismaël ou Isaac , par contre, en ont bien moins. Ou même celle de Agar.

Plus tard le Talmud en déduira que même si l'on doit mettre en jeu **SA propre vie**, on ne doit, en nulle occasion accepter de mettre en jeu celle d'autrui (fils ou pas fils) et ce, pour rien au monde et dans trois occasions 1°) le meurtre ou l'acceptation du meurtre 2°) accepter l'adultère 3°) accepter l'idolâtrie

Une deuxième remarque

Notons, au passage, que Abraham n'avait nullement fait le geste magnanime de rendre, ni à Pharaon, ni à Abimelek le « produit » de ses recettes. Ce qui nous interpelle sur l'incident ci-dessus où il est dit que le même roi de Sodome propose à Abraham de garder le butin.

Mais ici – ô surprise – Abraham **refuse de façon assez inattendue l'offre faite**. Au motif que :
« Je jure que fût-ce qu'un fil, fût-ce la courroie d'une sandale, je ne prendrai rien de ce qui est à toi, **que tu ne dises pas : C'est moi qui ai enrichi Abraham** »

Il n'y a qu'une seule explication plausible à ce dire :

Nous avons vu que Abraham ne s'est enrichi **QUE** grâce à Sarah. Et donc nulle autre que Sarah ne pouvait lui avoir dit avant cet épisode : « *C'est moi qui t'ai enrichi, Abraham* »

Pour qu'il en arrive à exprimer un tel ressentiment en public devant le roi de Sodome, c'est que Sarah devait lui rappeler, probablement bien trop souvent à son goût , que ce n'est que grâce à elle seule et son charme irrésistible, qu'il avait été aussi vite propulsé à sa position de très riche nanti.

Une situation conjugale peu valorisante pour un chef de tribu. Une vraie castration psychologique.

2°) Une deuxième fois, pour Sarah (avec Abraham) lors de son reniement d'Ismaël :

Ce n'est pas tant l'amusement anodin d'Ismaël devant le sevrage d'Isaac qui justifie l'attitude de Sarah, de sa demande en reniement et abandon d'Ismaël, mais bien parce qu'elle considère que la richesse d'Abraham n'est d'abord que **sa propre richesse** et qu'elle ne veut pas la diluer.

Cette richesse même qu'elle constituait à Abraham quand, en épousant Pharaon, elle gagnait à être connue. Sarah ne veut donc pas que **SON** gain soit diverti vers autrui, le fils de sa rivale Agar.

« Le fils de cet esclave n'hériterait point avec mon fils, avec Isaac » (Gen 21 :10) . (voir NOTE)

Par là même, elle **ANNULE RETROACTIVEMENT** sa maternité légale, **qu'elle se refuse à assumer** Car si Ismaël était leur fils adoptif, c'est d'abord autant **son** fils selon l'usage établi. Et cela remonte à

sa décision de choisir elle-même Agar pour être une mère porteuse substitutive et la mettre dans les bras d'Abraham

Tout comme le seront de même les enfants de Bilha , mère porteuse,mais devenus **les enfants de Rachel** ou de Zilpa ,également mère porteuse, mais devenus **les enfants de Léa.** (Genèse Ch 30)

C'est pourquoi elle commet un lapsus significatif quand elle se sent obligée d'ajouter la précision : ***avec mon fils*** , (« mon dils » oui, mais lequel ? réponse) **avec Isaac**

Car Ismaël aussi est alors et toujours encore **son** fils.

V : **CONCLUSION SUR LE SENS ICI RETENU DE** **בעבורך**

De tout ce qui précède des versets concordants du rouleau, le texte nous explique, en allusion à peine voilée, par son choix de mots, que pour Abraham et Sarah, les chaînes conjugales du couple, (ne serait-ce que financièrement), devaient leur paraître si lourdes à porter à deux, qu'ils ont opté de s'y mettre à plusieurs....

(A suivre)